

LE COURRIER DU **snalc** CRÉTEIL

 <http://www.snalc.fr/creteil>

Trimestriel
N°90

AUTOMNE 2018

CPPAP n° 0211S07732
ISSN 1256

Sommaire

facebook.com/snalc.creteil



Édito

Directives BLANQUER :
un retour au bon sens ?

Dates de versement
des traitements

Parcoursup : quel bilan ?

PLP : un nouvel élan

Contractuels :
le SNALC vous défend



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 29/11 AU 06/12 : **VOTEZ SNALC !**

Pourquoi voter ? On peut bien sûr lancer les grandes formules : devoir civique, valeurs républicaines, conquête démocratique, etc. On peut aussi invoquer les mânes des combattants de la Liberté : Valmy, Sedan, Verdun, Dunkerque... Mais on sait bien que tout cela ne convainc guère l'abstentionniste. Et si, finalement, la principale raison de voter résidait tout simplement dans le fait que **ne pas le faire revient à confier son sort aux autres**, qui n'ont pas nécessairement les mêmes intérêts ?

Dans le cadre de nos élections professionnelles, c'est particulièrement vrai. En effet, depuis 2011, les instances dans lesquelles tous les corps de fonctionnaires sont représentés – notamment comités techniques académique (CTA) et ministériel (CTM) – ont pris une importance accrue. Les organisations qui y siègent y défendent donc les intérêts des professeurs de tous corps, du premier comme du second degré, titulaires ou non-titulaires, mais aussi les personnels administratifs de toutes catégories.

Or en 2014, lors des dernières élections, si le taux de participation a été de l'ordre de 65 % chez les non enseignants (avec une pointe à 84 % chez les chefs d'établissement), ce taux n'a été que d'environ 45 % chez les professeurs, avec un minimum de 42 % chez les certifiés ! En clair, **les corps enseignants pèsent d'un poids sensiblement inférieur à ce qu'on serait en droit d'attendre** lors des scrutins.

Cela a des conséquences en termes de représentativité, car les syndicats d'administratifs en retirent un poids accru, et les fédérations syndicales, qui ont naturellement tendance à privilégier les intérêts des électeurs actifs, ne sont pas incitées à s'intéresser en priorité au sort des professeurs, en particulier du second degré. Et surtout, les ministres successifs en déduisent que les professeurs sont satisfaits de leur situation... C'est si vrai que **M. le Ministre envisage sérieusement de supprimer le paritarisme**, c'est à dire de ne plus permettre aux représentants syndicaux de prendre part aux opérations de mutation et d'avancement ! Est-ce bien raisonnable ?

Pourquoi voter SNALC ? La première des raisons est naturellement de permettre au SNALC **d'être toujours plus représentatif et de pouvoir continuer à vous servir** dans les meilleures conditions. Mais ce n'est évidemment pas la seule ! Le SNALC est, depuis sa création en 1905, farouchement **indépendant de tout parti et de toute confession** (article 1 de nos statuts). Le SNALC ne s'enferme jamais dans une opposition stérile ou un soutien servile, et ce, quelle que soit la couleur du gouvernement avec lequel il est amené à dialoguer.

Le SNALC analyse au cas par cas les projets qui lui sont soumis, prend des positions argumentées, propose des modifications, des améliorations, des projets alternatifs. Les exemples en sont nombreux : collège modulaire, lycée de tous les savoirs, projet éducatif global intitulé *Permettre à tous de réussir*, livre blanc sur la souffrance au travail, dispositif Mobi-SNALC ayant pour objectif d'aider les collègues à se reconvertir...

Dans les rudes combats qui s'annoncent, particulièrement concernant le **régime de nos pensions de retraite**, mais aussi dans le cadre de la **fusion absurde des académies** (la nouvelle académie d'Aquitaine aurait la superficie de l'Autriche, et l'académie d'Île-de-France compterait plus d'habitants que la Belgique), le SNALC doit être un interlocuteur incontournable.

Après le désastre du PPCR, le semi-nauffrage de *Parcoursup*, avant les difficultés prévisibles des réformes du lycée et de la voie professionnelle, et face au projet menaçant de recrutement à profil par le chef d'établissement, il est urgent d'arrêter le massacre.

**Pour vous défendre, aux 4 scrutins (CTM, CAPN, CTA, CAPA)
voterez et faites voter SNALC !**

Loïc VATIN, Président académique

Directeur de publication

Franck MOULS

6, rue de Beaune

45340 BORDEAUX EN GÂTINAIS

Imprimeur

Veoprint

4, rue de Courcelles

75008 PARIS



Directives Blanquer : vers un retour au bon sens ?

En avril dernier, le ministre de l'Éducation Nationale a publié des directives concernant, entre autres, l'enseignement de la langue française à l'école élémentaire et au collège. Ces recommandations sont à la fois suffisamment précises pour tracer une ligne directrice claire du sens vers lequel il faut aller, et assez générales pour ne pas remettre en cause la liberté pédagogique des enseignants.

Elles ne s'appuient pas, comme le préconisait son prédécesseur, sur une idéologie néfaste et démagogique, mais sur les résultats scientifiques des neurosciences. **Nous sommes enfin passés d'une logique sectaire à une logique de résultat.**

Certes, les enseignants n'ont heureusement pas attendu ce texte pour appliquer une bonne partie de ces recommandations (utilisation d'un cahier Seyes, lecture à voix haute...), mais il remet les points sur les *i*, concernant des pratiques essentielles qui étaient quasiment proscrites jusqu'alors.

On nous rappelle ainsi que « la compréhension de l'écrit repose sur la fluidité du déchiffrement [...] ainsi que sur la maîtrise des règles de l'orthographe et de la grammaire »⁽¹⁾.

Un ministre reconnaît enfin l'évidence : si on ne maîtrise pas les règles de base de la langue française, on ne peut pas la comprendre, n'en déplaise à ceux qui traitaient certains de nos collègues de lettres de « psychorigides de l'orthographe ». On reparle d'un « enseignement structuré de la langue » qui a tant fait défaut ces dernières années, avec les résultats calamiteux que l'on connaît. La leçon de grammaire est donc de nouveau autorisée : « aborder les notions grammaticales [...] autour d'une activité plus globale [...] tend à faire croire que ces notions sont subsidiaires, alors qu'elles sont fondamentales ». Là aussi, les collègues qui ont souffert des remarques désobligeantes de leur inspecteur pour avoir osé faire quelques minutes de grammaire pendant leur cours apprécieront le changement.

On remet enfin au goût du jour le fait qu'**enseigner est l'art de répéter** : « la répétition facilite la compréhension, la mémorisation et l'application de procédures ».

Alors que toute une génération d'élèves a traversé sa scolarité sans jamais avoir fait une dictée digne de ce nom, celle-ci revient à l'ordre du jour et apparaît officiellement dans les textes : « à l'école élémentaire, l'exercice de la dictée doit s'installer quotidiennement ».

On assiste à un véritable progrès dans la volonté affichée de faire évoluer les pratiques en se fondant sur des méthodes logiques, solides et efficaces.

Mais cela va plus loin encore que les aspects techniques de l'apprentissage. Faire langue commune, en comprendre les principaux aspects et subtilités permet non seulement de s'exprimer, d'échanger, mais

aussi de prendre « conscience de l'existence d'un héritage culturel »⁽²⁾, ce qui ne peut que renforcer la cohésion nationale.

Nous devons cependant rester vigilants et **veiller à ce que ces directives ne relèvent pas uniquement de l'effet d'annonce**. De la volonté affichée à l'application, le chemin risque d'être long à parcourir et il faudra surmonter les réticences d'un certain nombre de pédagogistes, qui pour s'autoproclamer « progressistes » n'en sont pas moins de parfaits « conservateurs ».

Nous attendons maintenant des programmes clairs, affichant une progression annuelle, qui pourront enfin nous faire sortir de tant d'années d'un obscurantisme pédagogique responsable de la souffrance de tant d'élèves et de collègues.

Ludovic GELLÉ, Commissaire paritaire

(1) Note de service n° 2018-050 du 25/04/2018 : Enseignement de la grammaire et du vocabulaire : un enjeu majeur pour la maîtrise de la langue française.

(2) Note de service n° 2018-049 du 25/04/2018 : Lecture : construire le parcours d'un lecteur autonome

LE SNALC-CRÉTEIL

<http://www.snalc.fr/creteil>

Président

Loïc VATIN

☎ 07 82 95 41 42

✉ snalc.creteil@gmail.com

Trésorière

Damienne VATIN

4, rue de Trévise

75009 PARIS

Gestion académique

Loïc VATIN

Voir ci-dessus

Olivier DURAND

☎ 09 63 65 71 95

✉ snalcdurand@orange.fr

Émilie LOUIS BOUZID

☎ 01 74 50 26 25

✉ louisbouzid.snalc@gmail.com

Alain ERDÉLY

☎ 06 73 74 86 19

✉ alain.erdely@ac-creteil.fr

Franck MOULS

☎ 06 22 91 73 27

✉ snalc.mouls@orange.fr

Stagiaires

Ludovic GELLÉ

✉ ludovic.gelle@ac-creteil.fr

Contractuels

Safia MEDINI

☎ 06 13 91 62 64

✉ medini.safia@gmail.com

TRAITEMENTS

Voici les dates prévisionnelles de versement de nos traitements pour les mois à venir.

MOIS DE LA PAYER	DATE DE VIREMENT
SEPTEMBRE	Mercredi 26
OCTOBRE	Lundi 29
NOVEMBRE	Mercredi 28
DÉCEMBRE	Jeudi 20
JANVIER	Mardi 29
FÉVRIER	Mardi 26
MARS	Mercredi 27
AVRIL	Vendredi 26
MAI	Mercredi 29
JUIN	Mercredi 26

PARCOURSUP : QUEL BILAN ?

En ce début septembre, il est encore un peu tôt pour tirer un bilan définitif du remplaçant d'APB, mais le recul est sans doute suffisant pour tirer quelques conclusions.

Les différences principales entre les dispositifs Parcoursup et APB sont au nombre de deux.

La première, et principale raison pour laquelle le ministre a voulu ce changement, est le choix d'une sélection (*horresco referens*) des candidats non plus par un tirage au sort comme cela était parfois le cas avec APB, mais par une étude des dossiers scolaires. Le **SNALC** a toujours été en faveur de ce système, plus juste, et déjà mis en œuvre dans les filières sélectives (CPGE, STS, IUT...). La tradition universitaire de sélection par l'échec en première année s'est trouvée bousculée dans ses habitudes mais, somme toute, les dossiers ont apparemment été classés dans les temps.

La seconde différence entre Parcoursup et APB est **l'absence de classement des vœux** (à quelques exceptions près, Faculté de médecine notamment). Ce choix nous a semblé immédiatement curieux et porteur de difficultés. En effet, même sans classement explicite, chaque candidat a son classement personnel, et il paraissait évident qu'un candidat admis ici mais en attente là préférerait rester longtemps en attente si sa préférence était là... Cela n'a pas manqué et Parcoursup s'est révélé d'une lenteur prodigieuse, même pour remplir les classes préparatoires les plus réputées.

On imagine le stress des bacheliers qui ne savaient pas de manière certaine quelles études ils allaient suivre à quelques jours de la rentrée, les difficultés des parents – notamment en province – qui n'ont pu s'occuper de la recherche d'un logement en temps raisonnable, des surcoûts qui en découlent, etc.

Le SNALC demande donc à M. le Ministre de revenir à la raison et de faire classer leurs vœux aux futurs bacheliers. L'absence de classement n'a qu'un intérêt : repousser le choix d'études supérieures de quelques mois. Mais tous ceux qui ont eu à gérer des classes de Terminale savent bien quelle difficulté la majorité de nos élèves ont pour choisir entre les filières qui les attirent. Alors, mars ou juillet...

Et puis à l'heure de la réforme du lycée, qui impose des choix de spécialités dès la fin de Première, choix qui conditionneront grandement la poursuite d'études – comment faire Médecine sans avoir pris une spé SVT ? comment prétendre à une école d'ingénieurs sans avoir pris spé Maths et Maths expert ? –, il est pour le moins contradictoire de vouloir permettre aux élèves de Terminale de repousser un choix qui, en réalité, n'en sera plus vraiment un.

Émilie LOUIS-BOUZID, Commissaire paritaire



PLP : DE NOUVEAUX CANDIDATS



Aïssam KROUNA
PLP Vente



Guillaume BOUHOT
PLP Maths-Sciences



Laure KHALIFA
PLP Eco-Gestion



Emmanuel COUSIN
PLP Maths sciences

POUR TRAVAILLER PLUS SEREINEMENT, VOTEZ SNALC !
Une équipe nouvelle, dynamique et motivée pour vous défendre

LE SNALC CRÉTEIL EN BREF

- Un bureau académique expérimenté
- 10 élus représentant vos intérêts
- L'expérience d'un syndicat plus que centenaire
- Des adhérents toujours plus nombreux
- Un bulletin académique d'information

LES REVENDICATIONS DU SNALC

- Des conditions de travail décentes avec des effectifs raisonnables
- Le respect des professeurs
- Une véritable revalorisation financière
- Le maintien de la liberté pédagogique, des statuts et des services
- La défense de concours nationaux
- La transmission des savoirs sans démagogie
- Des voies d'excellence adaptées à chaque élève

Les représentants du SNALC s'engagent :

- À continuer de **lutter** contre les réformes qui détruisent le service public de l'Éducation ;
- À **informer, renseigner et aider** les collègues dans leurs démarches (carrière, mutations, difficultés...);
- À **faire respecter les règles collectives** qui permettent une égalité de traitement entre les personnels ;
- À continuer d'émettre et défendre ses propositions :
 - ◆ **Création de postes** et ouverture de sections en LP ;
 - ◆ **Suppression des CCF** en Bac pro et retour à des validations en fin de formation assurant une valeur nationale aux diplômes ;
 - ◆ Maintien de toutes les sections dans toutes les filières, avec des **effectifs réduits** ;
 - ◆ **Dispositifs adaptés**, avec des moyens spécifiques, permettant des parcours diversifiés du CAP au BTS.

CONTRACTUELS : POURQUOI VOTER SNALC ?



Votez SNALC et, à travers le SNALC, pour votre représentante des contractuels depuis 20 ans : **Safia MEDINI**. Syndicaliste réformiste, je me bats depuis deux décennies pour donner aux non titulaires la place qu'ils méritent. Tour à tour – et souvent simultanément – commissaire paritaire, élue au CTA, et élue à la CHSCT, **j'ai toujours été sur tous les fronts pour défendre la cause des contractuels.**

Femme de dialogue, j'allie vision, ouverture et humanité. Je suis parvenue à **faire entendre la voix des contractuels dans toutes les instances** académiques et ministérielles, afin d'améliorer vos conditions de travail et défendre vos dossiers au rectorat.

Pas de concessions, pas de compromission, la lutte sur le terrain comme dans les instances paritaires !

VOTEZ SNALC pour que le SNALC continue à vous défendre : au SNALC, nous luttons pour que cessent les salaires de misère ; les temps partiels imposés ; les allers-retours entre périodes de travail et périodes de chômage.

Les galères liées à la précarité sont multiples : retards de contrats et de paiement ; problèmes à faire valoir ses droits ; inégalité de traitement au quotidien ; manque de formation... De plus, les situations difficiles auxquelles nous nous trouvons confrontés sont nombreuses : mépris de la part de l'administration, situations de conflits dues à des rapports autoritaires ou de harcèlement, à des pressions hiérarchiques, menace de non-renouvellement. Ces situations engendrent une souffrance au travail de plus en plus grande.

Le SNALC, syndicat de lutte, revendique le droit à la titularisation de tous les précaires de l'Éducation nationale, la réduction du temps de travail et l'augmentation des salaires. Nous pensons que la précarité au travail est à combattre au même titre que la précarisation généralisée de la société.

Pour être toujours plus représentatif, pour avoir des élus qui dénoncent les politiques de casse du service public, pour continuer à vous défendre bec et ongles, **que vous soyez professeur de lycée général, de lycée professionnel, de collège, psychologue, CPE, AED, votez SNALC !**

Safia MEDINI, Responsable Contractuels



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Vote électronique du 29 novembre au 6 décembre 2018

VOTEZ pour le SNALC dans les INSTANCES où se décident

VOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Sujets d'intérêt collectif, Statuts, Réformes, Politique indemnitaire, Formation professionnelle...

VOTRE CARRIÈRE INDIVIDUELLE

Mutation, Promotion, Échelon, Notation, Détachement, Titularisation, Disciplinaire...

COMITÉS TECHNIQUES

C.T.M.

Comité Technique Ministériel

C.T.A.

Comité Technique Académique

COMMISSIONS PARITAIRES

C.A.P.N.

Commission Administrative Paritaire Nationale

C.A.P.A. (2d degré, Encadrement, ATOSS)

Commission Administrative Paritaire Académique

C.A.P.D. (1er degré)

Commission Administrative Paritaire Départementale

C.C.P. (Non titulaires, directeurs EREA et adjoints SEGPA)

Commission Consultative Paritaire

Pour que le SNALC continue de vous représenter, mobilisez-vous !

Ne laissez pas s'exprimer en votre nom des organisations qui ne défendent ni vos idées, ni vos intérêts.